



VILLE D'ALFORTVILLE

HOTEL DE VILLE – PLACE
FRANÇOIS MITTERRAND
94140 ALFORTVILLE

La Ville d'Alfortville (Val-de-Marne, 45 000 habitants, au confluent de la Seine et de la Marne) est une collectivité territoriale représentée par son Maire Luc CARVOUNAS et son Conseil municipal.

Elle s'exprime ici au nom de ses habitants, directement riverains du projet Thermo-sur-Seine implanté sur la rive opposée, à Vitry-sur-Seine, et s'est prononcée contre ce projet.

CAHIER D'ACTEUR

VILLE D'ALFORTVILLE

SYNTHESE DE LA CONTRIBUTION

Thermo-sur-Seine est un projet majeur, aux conséquences multiples : une chaufferie de 333 MW qui brûlerait environ 450 000 tonnes de déchets chaque année - des combustibles solides de récupération issus de refus de tri, d'encombrants et de déchets d'activités -, surmontée de trois cheminées de 100 mètres et alimentée par barges six jours sur sept, face à nos berges. Pourtant, le maître d'ouvrage ne documente ni les risques sanitaires (études reportées à 2027, seuils d'émission « *restant à déterminer* »), ni les rejets propres à la combustion de déchets - dioxines, métaux lourds, PFAS -, ni l'origine réelle des déchets brûlés.

Alfortville subirait toutes les nuisances de l'installation - pollution atmosphérique nouvelle, bruit, trafic fluvial, pollution visuelle, lumineuse et olfactive -, implantée sur un site inondable abritant des espèces protégées, sans en tirer aucun bénéfice : ni chaleur, ni fiscalité, ni emploi. Face à tant d'inconnues sur la santé de ses habitants et sur son environnement, la Ville s'oppose à ce projet et demande son retrait pur et simple.

Dioxines, métaux lourds, PFAS : quels effets sur la santé des habitants ? Aucune étude sanitaire ne sera connue avant 2027.

Des risques sanitaires et environnementaux non documentés

Une pollution nouvelle, une évaluation renvoyée à plus tard

Le tableau comparatif « *avec / sans projet* » publié par le maître d'ouvrage dans son document de présentation ne porte que sur trois substances : le CO, les NOx et les poussières, en baisse par rapport au gaz remplacé. Mais il omet précisément les polluants qui distinguent la combustion de déchets de celle du gaz : dioxines et furanes, métaux lourds, acide chlorhydrique (HCl), acide fluorhydrique (HF), HAP, résidus de PFAS. Sur ces substances, la comparaison n'est pas « moins qu'avant », mais « rien avant, quelque chose désormais » : une pollution nouvelle. Le maître d'ouvrage promet des seuils « *inférieurs à la réglementation* », mais précise aussitôt qu'ils « *restent à déterminer* ».

Chaufferie ou incinérateur, l'installation relève des mêmes règles de contrôle des émissions : on doit donc s'attendre aux mêmes polluants. Le maître d'ouvrage parle d'ailleurs lui-même d'une installation « *brûlant 450 000 tonnes de déchets par an* ». Or dioxines et métaux lourds sont des polluants persistants, qui s'accumulent dans les sols et la chaîne alimentaire ; rejetés à 100 mètres de hauteur, ils se disperseront sur les territoires riverains, y compris Alfortville, située juste en face.

L'évaluation des risques sanitaires n'existe pas encore : les études ne seront publiées qu'en 2027, lors de l'enquête publique. Le public est donc invité à se prononcer sur un projet dont les effets sanitaires ne sont pas documentés. Ce n'est pas théorique : après la révélation, en 2022, de l'étude Toxicowatch sur l'incinérateur d'Ivry, l'ARS avait recommandé de ne pas consommer œufs et produits animaux des territoires riverains. Aucune commune voisine ne peut se satisfaire d'un dossier qui renvoie les études sanitaires à 2027 et les seuils d'émission à plus tard.

Un site vulnérable, une biodiversité menacée

Des questions de gestion des risques se posent également au niveau global, avec l'arrivée à nos portes d'une nouvelle installation classée (risque incendie, gestion des crues...). Le maître d'ouvrage reconnaît lui-même que l'installation, implantée en zone historiquement inondable, n'est conçue pour rester en fonctionnement que jusqu'à 90 % de la crue de référence de 1910 : au-delà, aucun scénario n'est présenté pour une installation abritant en permanence des déchets stockés et leurs sous-produits, dont des cendres volantes qualifiées de résidus dangereux. En cas de crue majeure, que deviendraient les 6 600 tonnes de déchets stockés et ces résidus dangereux ? Le risque de pollution de la Seine, face à nos berges, n'est pas évalué.

Le dossier remis par le maître d'ouvrage documente par ailleurs, sans y remédier, plusieurs impacts sur la faune et la flore du site : espèces protégées, nidification pour les oiseaux, arbres à cavités pouvant accueillir des chauves-souris. C'est donc le maître d'ouvrage lui-même qui documente le caractère néfaste du projet pour la biodiversité locale, sans y apporter la moindre réponse. La Seine elle-même, corridor écologique majeur, subirait en outre batillage et passages quotidiens de barges.

Alfortville : toutes les nuisances, aucun bénéfice

Un projet dont nous subissons tous les inconvénients

Le dossier du maître d'ouvrage est sans ambiguïté : Alfortville ne recevra ni la chaleur - le réseau alimente Paris et 16 communes -, ni la fiscalité, chiffrée à 2 M€ en phase chantier puis environ 3 M€ par an, intégralement répartie entre Vitry-sur-Seine, l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre et le Val-de-Marne, ni les emplois : les 130 postes directs sont eux-mêmes présentés comme « *directement accessibles pour les habitants de Vitry et Ris-Orangis* », pas pour ceux d'Alfortville. Aucune mesure n'est à ce stade



prévue pour les communes riveraines qui, comme la nôtre, encaisseraient les nuisances d'un chantier de 1,2 milliard d'euros étalé sur six ans (2028-2034), sans bénéficier d'aucune retombée. Pour Alfortville, ce projet ne présente donc, en l'état du dossier, que des inconvénients.

Un projet en contradiction avec notre projet urbain

Ce projet entre en contradiction frontale avec le projet urbain d'Alfortville, qui engage depuis plusieurs années la reconquête de ses berges et un urbanisme de qualité en bord de Seine, avec des opérations récentes ou en cours sur les quais. Installer en vis-à-vis une installation brûlant des déchets, c'est exposer à ses rejets et à ses nuisances les habitants mêmes que la Ville invite à revenir vers le fleuve. Le risque de dépréciation foncière, de difficultés de commercialisation et d'effet d'image durable pour notre commune doit être documenté par le maître d'ouvrage, ce qu'il ne fait pas à ce stade.

Des nuisances quotidiennes lourdes pour les riverains

Pollution visuelle, lumineuse et olfactive

La seule perspective 3D publiée par le maître d'ouvrage depuis la rive droite - la nôtre - est intitulée « *Vue depuis le quai Jean-Baptiste Clément à Alfortville* » : il reconnaît donc lui-même que notre commune constitue le principal point de réception visuelle du projet. Trois cheminées de 100 mètres domineront le paysage, et le dossier envisage explicitement une « *mise en lumière spécifique de la chaufferie et de ses trois cheminées* » pour lui donner « *un rôle de signal* » : un objet industriel éclairé la nuit, en vis-à-vis direct de logements, d'un groupe scolaire ou encore de notre Maison des Cérémonies Familiales.

Le dossier traite par ailleurs la question des odeurs en quatre lignes, affirmant que les CSR « *sont secs et ne génèrent aucune odeur* ». Or les CSR sont fabriqués à partir de refus de tri, d'encombrants et de déchets d'activités économiques et du bâtiment ; leur composition varie selon les fournisseurs et les saisons. L'absence totale d'odeur sur 450 000 tonnes par an, stockées trois jours en fosses de 11 000 m³, ne peut être affirmée sans réserve, d'autant que le dossier n'évoque jamais les phases dites critiques : fortes chaleurs, barges chargées immobilisées à quai.



Alfortville depuis Thermo-sur-Seine

- | | |
|---|--|
| 1 École Saint-Mesrop Arabian. Plusieurs écoles sont situées à proximité directe du projet Thermo-sur-Seine. | 4 Le quartier Chantereine, en plein renouvellement urbain. |
| 2 Le quartier du Grand Ensemble. | 5 La MCF2, notre Maison des Cérémonies Familiales. |
| 3 Nos berges de Seine, véritable poumon vert de la commune. | |

Bruit et trafic fluvial : une nuisance nouvelle et durable

L'installation fonctionnerait en continu : une chaudière doit tourner toute l'année pour l'eau chaude sanitaire, sauf en août, et le réseau de chaleur parisien qu'elle alimenterait fonctionne 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Le déchargement des barges s'effectuerait par grues mobiles à grappins, opération intrinsèquement bruyante, en bord de fleuve - c'est-à-dire dans les conditions de propagation acoustique les plus défavorables : une surface d'eau réfléchissante, sans obstacle, sur seulement quelques centaines de mètres.

Aucune étude acoustique n'a pourtant été réalisée, et le dossier ne précise aucune plage horaire pour le déchargement à Vitry. À cela s'ajoute le trafic fluvial : jusqu'à 6 barges par jour en saison de chauffe, 3 en moyenne annuelle, six jours sur sept. Chaque rotation implique un pousseur sur 36 km aller-retour, puis un pousseur de manœuvre à quai - « *majoritairement équipés de moteur thermique* » selon le dossier lui-même, qui n'évalue à aucun moment les nuisances pour la rive opposée : bruit des manœuvres, vibrations, batillage, éclairage nocturne des barges à quai. Une nuisance nouvelle, quotidienne et durable, qu'aucune étude ne documente ni n'encadre.

Un approvisionnement incertain, nos demandes

450 000 tonnes par an : un gisement francilien loin d'être garanti

Le maître d'ouvrage ne s'engage pas sur une origine 100 % francilienne pour les 450 000 tonnes de CSR nécessaires chaque année : sa communication parle de ressources « *principalement issues de l'activité économique d'Île-de-France* », un choix de mots qui laisse ouverte, sans la chiffrer, la part venue d'ailleurs. Ce volume représente déjà plus que la production nationale réelle de CSR observée en 2022 (≈ 400 000 tonnes).

Le CSR est, par construction, un combustible normé et transportable, destiné à circuler entre régions : en Pays de la Loire, seul exemple chiffré disponible, 37 % de la production régionale 2024 a été exportée faute de débouchés locaux. Et l'Île-de-France importe déjà massivement, pour des installations thermiques comparables. Aucune étude de gisement n'a été produite : rien ne permet d'exclure qu'Alfortville respire demain des déchets venus de toute la France, voire de l'étranger.

Les demandes de la Ville d'Alfortville

Au regard de l'ensemble de ces éléments - risques sanitaires et environnementaux non documentés, nuisances non évaluées, absence de toute retombée pour notre commune, incertitude sur l'origine réelle des déchets brûlés -, **la Ville d'Alfortville demande le retrait du projet.**

Elle demande par ailleurs que soient rendues publiques : une évaluation sanitaire indépendante, fondée sur un état initial de l'air, des sols et des eaux incluant la rive alfortvillaise, et une étude de dangers intégrant cette même rive ; une étude acoustique complète sur l'ensemble des opérations ; une étude de gisement démontrant que l'approvisionnement en CSR restera majoritairement francilien, avec transparence sur l'origine géographique et la durée des contrats ; et une étude des impacts économiques et fonciers pour la commune.
